



Assemblée générale mixte du 30 septembre 2024 : Approbation des comptes annuels 2023 et de l'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires

Illkirch, le 1^{er} octobre 2024 - 18h30

Aton (Euronext Growth Paris - FR0004153930 - ALTAO), annonce avoir tenu une assemblée générale mixte le 30 septembre 2024, au cours de laquelle les actionnaires ont voté et approuvé un ensemble de résolutions cruciales, marquant un nouveau cap pour le renforcement et le développement de la société, consécutivement à la finalisation de sa restructuration financière en juillet 2024.

Rappel de la restructuration financière

Par communiqué de presse le 18 juillet 2024, Aton a annoncé la finalisation de sa restructuration financière, marquant une étape décisive pour la société. Cette restructuration a permis un désendettement important grâce à la conversion de créances en actions, par voie d'une augmentation de capital de 3,6 M€, et une nouvelle solidité financière avec un horizon de trésorerie de 18 mois. Aton est désormais mieux positionnée pour investir dans de nouvelles initiatives de croissance et améliorer sa rentabilité.

Les actionnaires historiques et nouveaux, représentant 65,14% du capital à l'issue de ces opérations, se sont engagés à conserver leurs actions pour une période de 24 mois à l'issue de l'augmentation de capital, témoignant ainsi de leur confiance dans l'avenir de la société et leur volonté de la soutenir sur le long terme.

Résolutions adoptées en assemblée générale ordinaire :

Résolution 1 : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Les comptes sociaux 2023 ont été approuvés, avec un quitus donné aux administrateurs pour leur gestion.

Résolution 2 : Approbation des conventions réglementées conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Résolution 3 : Affectation du résultat de l'exercice - Le résultat de l'exercice a été affecté selon les propositions du Conseil d'administration.

Résolutions 4 à 8 : Ratification des cooptations d'administrateurs - Les nominations suivantes ont été ratifiées, reflétant une nouvelle composition du Conseil d'administration :

- Mme Ayikoélé ATAYI en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Laurie LAFARGUE ;
- Mr Hadrien LANVIN en qualité d'administrateur en remplacement de Mr Christophe HAUSSWIRTH ;
- Mme Virginie MIATH en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Corrine LACAZOTTE-LELEU ;
- Mr Elie FRAENCKEL en qualité d'administrateur en remplacement de Mme See Nuan SIMONYI, étant précisé que Mr Elie FRAENCKEL a démissionné le 26 avril 2024 ;
- Mr Enrico BASTIANELLI SRL en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Louise ARMENGAUD.

Résolution 9 : Fixation du montant des jetons de présence.

Résolutions 10 et 11 : Approbation des rémunérations - Approbation des rémunérations versées au Directeur général et de la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Résolution 12 : Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société.

Résolution 13 : Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes - Le cabinet Deloitte a été remplacé par le Cabinet AVENS en tant que Commissaire aux comptes de la société.



Résolutions adoptées en assemblée générale extraordinaire :

Résolution 14 : **Autorisation à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions.**

Résolutions 15 à 17 : **Délégation à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières** donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou de catégories de bénéficiaires.

Résolution 18 : **Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis** en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions 15 à 17.

Résolution 19 : **Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières.**

Résolution 20 : **Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières** donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature.

Résolution 21 : **Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions** existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants.

Résolution 22 : **Délégation à l'effet de décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents de plan d'épargne** avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Résolution 23 : **Pouvoirs**

AGENDA FINANCIER

- Résultat semestriels 2024 : **30 octobre 2024**

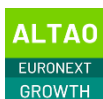
Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Ces déclarations sont basées sur les attentes et estimations actuelles de la direction et impliquent des risques et des incertitudes qui pourraient entraîner des résultats réels sensiblement différents de ceux envisagés.

A propos d'Aton

Aton est un groupe du secteur des sciences médicales qui s'implique dans le futur de la médecine, dans le but d'améliorer les soins aux patients et la sécurité et l'efficacité des traitements. Aton guide et développe un portefeuille de sociétés de pointe, chacune avec sa spécialité, travaillant en synergie pour faire avancer les traitements de demain.

Plus d'informations sur www.aton-group.com.

Aton est cotée sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris
ISIN : FR0004153930 – Mémo : ALTAO - Eligible PEA-PME



ATON
Léone ATAYI
Directrice générale
shareholder@aton-group.com